



# Conseil Général de Mollens

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2024

### 1. Bienvenue du Président

Le Président Damien Mayor ouvre la séance à 20h00.

M. D. Mayor souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Il rappelle que les personnes n'étant pas assermentées n'ont pas le droit de prendre la parole ni de voter. Il demande aux personnes qui prennent la parole de se lever et de rappeler leurs noms pour faciliter le travail de la secrétaire et il signale que la séance est enregistrée afin de faciliter la prise du procès-verbal.

### 2. Appel

Excusés : Mmes Dehais Séverine, Ehrensperger Cécile, Rohrbach Déborah et Wacht Joëlle  
MM. Bolay Jean-Jacques, Cuvit Jean-Marcel, Derungs Louis, Gendret Philippe, Rosset Alexandre, Rosset Claude et Zanchi Claude Alain

Sur 40 membres que compte le Conseil, 30 sont présents, le quorum est donc atteint.

### 3. Admissions – démissions – assermentations

Le Président annonce la démission à ce jour de M. Quentin Meyer. Il procède ensuite à l'assermentation de Madame Marjolaine Fleury, conformément à l'article 4 du règlement du Conseil Général de Mollens. Après avoir prêté serment, elle peut participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que conseillère.

### 4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, lors du vote à main levée.

### 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2023

Le Président s'adresse à l'assemblée pour s'enquérir des éventuelles questions ou remarques concernant le procès-verbal du 7 décembre 2023. Personne ne demande la parole.

Le procès-verbal est accepté à main levée, avec deux abstentions.

Mme Angèle Deillon demande la parole afin que M. Daniel Küng puisse faire une allocution avant de passer au point suivant.

M. D. Küng informe le Conseil que M. Jean-Marc Berguer qui a été élu, lors des dernières votations, a été assermenté ce soir et fait donc officiellement partie de la Municipalité de Mollens. En même temps, ils ont élu Mme Anne Debrauwer comme Vice-Syndique et lui-même comme Syndic. Il tient à assurer qu'ils feront tout leur possible pour traiter les dossiers dans un esprit d'ouverture, de transparence et de collégialité et cela ils espèrent également avec le Conseil.

**6. Préavis No 1/2024 de la Municipalité de Mollens concernant la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 95'970.- pour l'aménagement et la végétalisation de la Place de l'Amitié**

Mme Angèle Deillon souhaite apporter une précision dans le cadre de ce préavis. A l'aide de photographies et d'une esquisse, elle explique en quoi consisteraient l'aménagement et la végétalisation de la Place de l'Amitié. Il s'agit là de la troisième et dernière phase de la demande d'amélioration pour ladite Place.

Mme Anne Debrauwer souhaite faire un commentaire au sujet du montant de CHF 95'000.- qu'ils demandent. Elle tient à nous rassurer qu'ils ont demandé plusieurs offres, même ne s'agissant pas du cadre d'un marché public puisque c'est moins de CHF 150'000.-, mais ils ont consulté plusieurs paysagistes arrivant à des montants plus ou moins équivalents. Ceux qu'ils ont retenus sont ceux qui ont le mieux compris leur vision de la Place. Elle veut ensuite rappeler qu'il s'agit d'un investissement pour le village.

M. Juan-Ramon Merino De Tiedra remercie la Municipalité pour le travail accompli. Cependant, il aimerait savoir, au vu du rapport de la commission de gestion, qu'il remercie également pour son bon travail, dans lequel ils ont écrit que la première partie comprenant la création de toilettes et le réaménagement du caveau avait été estimée entre CHF 100'000.- et CHF 150'000.-, s'ils ont déjà les chiffres exacts de ce que ces travaux ont coûté.

Mme A. Deillon répond qu'il s'agissait effectivement du préavis n° 1/2023 relatif au WC, à la pose du poêle à pellet et à la création de la terrasse du caveau et ce préavis se chiffrait à CHF 110'000.-.

M. J.-R. Merino De Tiedra demande ensuite s'ils ont plus de détails quant aux travaux cités dans le point 2 de la Commission de gestion « automne 2024 – les abords de la place ».

Mme A. Deillon explique que ce projet ne fait pas parti de ce préavis, mais qu'il s'agit d'une planification qui avait été partagée à l'époque avec la commission et le Conseil. Il s'agissait de voir la Place et son réaménagement dans son ensemble. Comme la Place est proche de la route cantonale, ils veulent que les gens qui l'utiliseront se sentent en sécurité. C'est une réflexion qui les occupera ces prochains temps et qui sera présentée au Conseil dès que possible.

M. J.-R. Merino De Tiedra demande à Mme A. Debrauwer, par rapport au préavis où ils proposent d'utiliser la trésorerie courante ou conclure un prêt au meilleur tût d'intérêt du moment, quel est le critère qui les fera choisir.

Mme A. Debrauwer dit que comme nous l'avons vu lors des derniers préavis, ils disent toujours qu'ils vont soit utiliser la trésorerie soit demander un prêt. Le budget de la commune est un peu déséquilibré puisqu'il n'y a pas d'investissement. C'est dommage puisque pour la péréquation, c'est comme si on était une commune très riche et donc ça nous empêche de toucher une péréquation qui nous reviendrait de droit si le budget était organisé autrement. Cependant ils ne feront pas de crédit d'investissement pour CHF 96'000.-, ils essaient donc d'attendre le moment opportun où les entrées leur permettront de structurer une dette à court, moyen ou long terme que le village pourra se permettre de rembourser. C'est donc pour laisser cette marge de décision qu'ils proposent à chaque fois les deux options. Mais l'idée est que lorsqu'il y a un investissement, il ne faut pas utiliser la trésorerie a priori pour restructurer le budget de la commune.

Mme Marie-Claude Delorme revient sur le projet initial qui avait été présenté avec la bonne idée de construire un mur à l'image de ce que l'on peut voir dans le Parc Jura vaudois, et constate qu'il n'a pas été retenu.

Mme A. Debrauwer dit que la raison est financière. En fait, ils s'étaient renseignés mais c'était trop cher.

M. Roger Santschy, à la suite de l'explication sur la végétalisation de la Place, demande quels arbres ils veulent planter.

Mme. A. Deillon explique que plusieurs essences d'arbres ont été proposées mais qu'ils n'ont pas encore décidé. L'idée étant d'utiliser des essences déjà présentes dans le village pour qu'il y ait une cohérence paysagère, et en tout cas des essences qui n'ont pas de racines trop profondes qui risqueraient d'endommager les canalisations. Les espèces en discussion sont, par exemple, les tilleuls qui sont présents dans le parc du château, mais pour l'instant ils ne nous demandent que le montant puisque les détails ne sont pas encore définis.

M. R. Santschy demande combien d'arbres ils prévoient de planter puisque la Place n'est pas grande.

Mme A. Deillon explique que l'idée est de mettre deux arbres, car l'endroit effectivement n'est pas grand, mais assez volumineux et feuillus pour qu'ils fassent de l'ombre sans prendre trop de place au sol.

M. R. Santschy demande s'ils ont pensé aux racines, pour s'assurer que ce qui s'est passé au collège ne se reproduise pas.

Mme A. Deillon dit que sur le parking du collège, c'est le béton qui s'est soulevé, ce qui ne pourra pas arriver sur la Place. Elle assure qu'ils ont fait une étude du sous-sol de la Place avec des spécialistes et les essences qu'ils choisiront seront adaptées au site.

Mme Linda Baudin estime qu'il s'agit d'un beau projet, mais le montant lui semble élevé car d'autres travaux dans le village sont urgents, par exemple le chauffage provisoire du collège. Elle aimerait surtout avoir une vision de ce qu'ils prévoient pour les bâtiments, puisqu'ils n'en ont pas reparlé.

M. D. Küng dit qu'ils ont demandé à un bureau d'architectes un avis sur le parc immobilier de la commune. Ce bureau leur a fait une proposition pour la Halle des fêtes car ils ont compris que pour le village et ses sociétés c'est important. Ainsi que pour le Conseil qui souhaite pérenniser un lieu pour se réunir. Ils ont aussi déjà un ordre d'idée financière qui est assez important. La question du chauffage provisoire au collège et des autres bâtiments est aussi en réflexion. Ils pensent que d'ici à la fin de l'année ils pourront apporter une projection de ce qu'ils pourraient faire.

Mme Line Berguer demande pourquoi le muret de la Place a été démoli.

Mme A. Deillon dit que le muret a été démoli puisque leur volonté était de mettre le plus possible de vert dans l'espace du village et donc d'entourer au maximum la Place de l'Amitié avec de la verdure en gardant une ouverture en cas de manifestations. Ils auraient voulu le reconstruire en pierre sèche mais le coût élevé de ces travaux les a contraints à faire ce choix.

Mme A. Debrauwer ajoute que s'ils plantent une haie d'une certaine longueur, ils peuvent demander une subvention. En prenant cette décision, ils espèrent donc récupérer de l'argent. Aussi par rapport à l'objectif de la biodiversité, il faut qu'ils végétalisent davantage.

M. R. Santschy demande s'il faudra recourir à un paysagiste pour s'occuper de l'entretien ou si c'est l'employé communal qui s'en chargera.

Mme A. Debrauwer répond que ce sera à l'employé communal de s'en occuper.

## 6.1 Rapport de la commission de gestion

Le Président cède la parole à M. Marc Solbes pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Le Préavis No 1/2024 est accepté avec cinq contre et une abstention.

**7. Préavis No 2/2024 de la Municipalité de Mollens concernant la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 43'050.- pour le remplacement du « porte-outils monoaxe » et de ses accessoires**

M. D. Küng explique qu'il s'agit d'un outil que notre employé utilise régulièrement soit en hiver pour le déneigement soit pendant la belle saison pour entretenir les bords de route. L'appareil qu'il utilise actuellement à une puissance relativement faible, mais le gros problème est le refroidissement. Ils conserveront cet appareil pour certains travaux mais ils vont en acheter un plus performant qui pourra être utilisé aussi, entre autres, pour les chemins forestiers.

**7.1 Rapport de la commission de gestion**

Le Président cède la parole à M. Nicolas Bally pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Le Préavis No 2/2024 est accepté à l'unanimité.

**8. Rapport des délégués du Conseil Général**

Aucun

**9. Information de la Municipalité**

M. D. Küng dit que la Municipalité est enfin au complet et ils peuvent s'occuper des cas en suspens. Il y a beaucoup de dossiers, en une journée de travail, ils ont recensé 40 points importants à classer par ordre de priorité et à répartir entre les membres de la Municipalité. Il cite entre autres les dossiers des bâtiments, de la PGA et les améliorations foncières.

**10. Propositions individuelles et divers**

M. D. Mayor a remercié l'assemblée d'être présente bien que ce soit la veille du week-end de Pâques. En fait, pour ce qui est des dates, personne n'a remarqué qu'il s'agissait de la veille de Pâques. A l'avenir, il sera tenu compte des jours fériés et des vacances scolaires.

Mme Nicole Mayor demande, puisqu'ils ont enlevé la haie et les jeux de la place de jeu, si elle sera remise en place et s'il y aura de nouveaux jeux pour les enfants.

Mme A. Deillon répond que la rénovation de l'aire de jeux qui n'était plus aux normes a été inscrite au budget de décembre, l'idée étant de changer les jeux devenus vétustes et dangereux et en même temps de remplacer les plantes.

M. R. Santschy demande à quoi sert le portacabine qui se trouve depuis longtemps à côté du dépôt de la commune.

M. D. Küng dit qu'il appartient au charpentier qui s'est occupé de la couverture du rurale du château, qui sera bientôt habité.

M. Emmanuel Léchaire annonce au nom de la société de tir, qu'une journée portes ouvertes sera organisée le 20 avril prochain pour la découverte du tir avec des armes militaires et invite tout le monde à y participer de 09h00 à 17h00.

M. N. Bally remercie la Municipalité d'écrire dans le bulletin les informations des sociétés locales. Il rappelle ensuite que la soirée de la fanfare aura lieu le 27 avril prochain à Mollens.

Le Président nous informe que la prochaine séance aura lieu le 13 juin 2024 et il lève la séance à 20h50.

Le Président :



Damien Mayor



La Secrétaire :



Zara Flamigni